



## Agression sur des agents au Pôle administratif



communiqué

Le 07/09/2018

Le jeudi 6 septembre 2018, à l'Accueil commun du Pôle administratif, deux agents ont été agressés, intimidés et menacés dans l'exercice de leurs fonctions par un usager. Cette situation choquante a heureusement connu une fin satisfaisante **grâce à l'intervention du responsable de l'AQRU et la présence de deux agents de la police municipale**. La CGT tient à exprimer toute sa solidarité avec les personnels.

**Hélas, cette situation n'est pas la seule et ne sera pas la dernière.** La collectivité attend-elle un drame pour réagir ? Qu'arrivera-t-il quand l'accueil commun sera en sous-effectif comme cet été ? La ville a porté plainte. Un droit d'alerte a été déposé aujourd'hui par les agents du service.

Une agression qui interpelle sur la prise en compte de la sécurité au quotidien des agents les plus exposés aux risques d'agression dans les services qui accueillent du public. Malgré une intervention récente du syndicat CGT au CHSCT, les mesures proposées visant à garantir le respect des fonctionnaires ne sont pas mises en place dans tous les services. La politique gouvernementale de baisse des salaires, des droits et des prestations aux familles les plus précaires a un rapport avec l'augmentation des faits d'agression et de violence dans l'espace public et plus particulièrement dans les territoires les plus pauvres.

Afin de continuer à garantir un service d'accueil de qualité, **la CGT demande expressément à l'administration la mise en place de plusieurs mesures concrètes dans tous les services accueillant du public :**

- Un affichage de l'article 433-5 du code pénal en cas d'agression et de violence sur une personne chargée d'une mission de service public
- La vidéo surveillance dans le hall du Pôle administratif
- Une procédure d'alerte pour permettre aux agents de saisir l'encadrement et le cas échéant, les forces de l'ordre (bouton, téléphone)
- Une enquête du CHSCT

Il appartient maintenant à la Municipalité d'apporter des réponses concrètes. Nul doute que si la CGT n'obtient pas des engagements forts en termes de moyens dédiés à la sûreté et aux conditions de travail, les agents seront en droit par solidarité de cesser le travail.

**Le syndicat CGT des territoriaux de La Courneuve**